



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ

COMPTE RENDU

422^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

DATE :	15 février 2024
ENDROIT :	Vidéoconférence (Teams)
ÉTAIENT PRÉSENTS :	Luc Lainé, président Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec John Paul Murdoch, GNC Lucas Del Vecchio, GNC Sophie Cooper, secrétaire exécutive

1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

2) Adoption du compte rendu de la 421^e réunion

Le compte rendu de la 421^e réunion est adopté tel que proposé.

Action : Faire traduire et classer le CR 421.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance entre le 26 janvier 2024 et le 15 février 2024 est présenté à l'Annexe A.

4) Projet de minier Whabouchi par Nemaska Lithium inc.

N/Réf. : 3214-14-052

- a) Demande de modification du certificat d'autorisation
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 9 novembre 2023, une demande de modification du certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un campement permanent au site minier Whabouchi, ainsi que l'aménagement d'un viaduc, d'une voie de contournement et l'élargissement de la route du Nord.

La demande vise, en première partie, la relocalisation du campement permanent et le démantèlement du campement temporaire une fois que le camp permanent sera opérationnel. Selon le promoteur, aucun impact direct additionnel n'est envisagé, hormis la modification du paysage par l'ajout d'une nouvelle structure anthropique et des impacts liés à la gestion des matières résiduelles et le traitement des eaux usées domestiques.

La demande vise également des modifications des chemins dans le secteur de la route du Nord afin d'améliorer la circulation et la sécurité routière dans ce secteur. Puisque le site minier est coupé en deux par la route du Nord, l'aménagement d'un viaduc permettra aux camions miniers de traverser la route, pour accéder à la zone de co-disposition des résidus et des stériles miniers, sans bloquer la circulation de la route du Nord. Le trafic sera contrôlé par des feux de circulation, une barrière et/ou un contrôleur de la circulation. L'aménagement d'une voie de contournement et l'élargissement de la route du Nord a également pour but d'améliorer la sécurité sur la route du Nord en permettant aux camions de décélérer lors de l'arrivée au site ou d'accélérer lors du départ dans une voie dédiée.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'à la suite de l'analyse de ces dernières informations, le COMEX souhaite obtenir certaines clarifications du promoteur : un document avec les questions

et commentaires à soumettre au promoteur sera mis en pièce jointe à la lettre adressée à l'Administrateur provincial.

#2024-0215-01 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent obtenir un complément d'information sur divers aspects du projet qui devraient, à leur sens, être clarifiés (document avec questions et commentaires en pièce jointe).

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
Transmission de questions et commentaires

5) Projet minier Rose Lithium-Tantale par Corporation Lithium Éléments Critiques

N/Réf. : 3214-14-053

- a) Demande de modification du certificat d'autorisation
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 7 novembre 2023, une demande de modification du certificat d'autorisation (CA) concernant le projet minier Rose pour l'ajout de bancs d'emprunt et l'approbation d'un nouveau site de campement des travailleurs. Un complément d'information a également été reçu le 12 janvier 2024.

Le promoteur voudrait exploiter plusieurs bancs d'emprunt pour répondre aux besoins en matériaux granulaires du projet. Comme le promoteur avait seulement retenu le banc d'emprunt B-2 dans son étude d'impact, une modification du CA est requise pour permettre celui-ci d'ajouter des bancs d'emprunts à son projet. Les bancs d'emprunt seront utilisés principalement lors de la période de construction, d'une durée estimée de deux ans, puis ponctuellement lors de besoins en matériaux granulaires. Ils seront ensuite fermés graduellement par section, sur une période allant de quelques semaines à quelques mois, lorsqu'ils ne seront plus utilisés.

La demande de modification vise également l'approbation qu'un nouveau campement soit construit à 3 km au sud-est du complexe minier. Notons qu'à la fin de la procédure d'évaluation et d'examen environnemental et social, le promoteur n'avait pas confirmé l'emplacement ou la construction d'un campement des travailleurs. Dans ce contexte, la condition 6 du certificat d'autorisation indique que ... « Le promoteur doit déposer à l'Administrateur provincial, pour approbation, l'information relative au camp de travailleurs qu'il souhaite utiliser pour la réalisation du projet [...] ». Le campement proposé occupera une superficie de 50 000 m² et sera en mesure d'accueillir 250 personnes pendant l'exploitation et comprendra 250 chambres temporaires supplémentaires pour la phase de construction. Il sera alimenté par des génératrices pendant la phase de construction et sera par la suite connecté au réseau d'Hydro-Québec par une ligne électrique de 25 kV. Le bâtiment sera équipé d'une cuisine et d'une salle à

manger permettant d'accueillir 500 personnes, d'une station d'épuration, d'une usine de traitement des eaux, d'une blanchisserie, d'un bâtiment d'accueil, d'un gymnase, des installations récréatives, d'une connexion internet, et d'un stationnement.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'à la suite de l'analyse de ces dernières informations, le COMEX souhaite obtenir certaines clarifications du promoteur : un document avec les questions et commentaires à soumettre au promoteur sera mis en pièce jointe à la lettre adressée à l'Administrateur provincial.

#2024-0215-02 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent obtenir un complément d'information sur divers aspects du projet qui devraient, à leur sens, être clarifiés (document avec questions et commentaires en pièce jointe).

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
Transmission de questions et commentaires

- b) Suivi de la condition 7 : Gestion des matières résiduelles
➤ Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 21 novembre 2023, pour information, le suivi de la condition 7 du certificat d'autorisation portant sur le plan de gestion des matières résiduelles pour le projet minier Rose.

La condition 7 mentionne que le promoteur doit déposer à l'Administrateur provincial, pour information, un document permettant de préciser les quantités des matières résiduelles générées sur le site et pour chacune des phases du projet; confirmer les ententes conclues avec les collaborateurs et le choix final du lieu existant et autorisé pour l'élimination des matières résiduelles et sa capacité à recevoir les matières résiduelles générées par le projet; et de mettre à jour ses bilans de circulation des camions en incluant les impacts environnementaux cumulatifs du transport des matières résiduelles.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'à la suite de l'analyse de ces dernières informations, le COMEX souhaite obtenir certaines clarifications du promoteur : un document avec les questions et commentaires à soumettre au promoteur sera mis en pièce jointe à la lettre adressée à l'Administrateur provincial.

#2024-0215-03 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent obtenir un complément d'information sur divers aspects

du projet qui devraient, à leur sens, être clarifiés (document avec questions et commentaires en pièce jointe).

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial
Transmission de questions et commentaires**

6) Divers

a) Soumission de documents par Galaxy Lithium inc.

La secrétaire exécutive informe les membres du COMEX que Galaxy Lithium, le promoteur pour le projet de mine de lithium Baie-James, a soumis récemment à l'Administrateur provincial plusieurs documents pour répondre aux conditions du certificat d'autorisation délivré le 27 décembre 2023. Ces documents ont été transmis avant que le promoteur reçoive la correspondance indiquant qu'il devra ajuster les documents transmis le 28 décembre 2023 pour qu'ils soient complets et tiennent compte des conditions du certificat d'autorisation, et de les déposer à nouveau. Il aura un examen sommaire de ces documents déposés récemment par le promoteur afin d'assurer qu'ils soient également complets.

b) Correspondances de Monsieur George Lameboy, Chisasibi Eeyou Resource and Research Institute (CERRI)

Un projet de lettre, adressée à M. Lameboy, concernant les suivis de la zostère marine dans le cadre du projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert a été approuvé par les membres du COMEX. La lettre sera transmise par courrier prioritaire.

Action : Envoyer une lettre à Monsieur George Lameboy

c) Projets sur l'ordre du jour des rencontres prévues pour mars/avril/mai 2024

- Projet de site municipal d'enfouissement de déchets domestiques à Waswanipi (Suivi de la condition 2 du CA)
- Projet d'aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement en tranchée à Wemindji - MODCA
- Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert
- Projet minier Windfall : Addenda - Étude d'impact
- Projet minier Rose Lithium-Tantale – Suivis et demandes de modification du certificat d'autorisation

7) Prochaine réunion

Les prochaines rencontres du COMEX sont prévues pour le 27 mars 2024, le 24 avril 2024 et le 21 mai 2024, par vidéoconférence (Teams).

Annexe A					
Suivi de la correspondance du 26 janvier 2024 au 15 février 2024					
Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet minier Windfall par Groupe minier Windfall N/Réf. : 3214-14-059	Andréanne Boisvert Minière Osisko	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Addenda – Étude d’impact sur l’environnement et le milieu social	Transmis le 21 décembre 2023 et le 18 janvier 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 26 janvier 2024 Reçu COMEX le 29 janvier 2024	
Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium inc. N/Réf. : 3214-14-055	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Suivi des conditions du certificat d’autorisation	Transmis le 31 janvier 2024 Accusé réception le 31 janvier 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Denis Couture Galaxy Lithium		Transmis le 1er février 2024 Reçu COMEX le 13 février 2024	
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d’une demande d’un complément d’information - Suivi de la dynamique des rives et îles de l’estuaire de la Grande Rivière 2017	Transmis le 2 février 2024 Accusé réception le 2 février 2024	<i>Pour information</i>
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Suivi de la couverture de glace – Rapports d’étude pour les hivers 2013-2014 à 2018-2019	Transmis le 2 février 2024 Accusé réception le 2 février 2024	<i>Pour information</i>
Projet de dénoyage des fosse J-4 et 87 sur le site de l’ancienne mine Troilus par Troilus Gold Corp. N/Réf. : 3214-14-025	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d’une recommandation	Transmis le 2 février 2024 Accusé réception le 2 février 2024	<i>Pour recommandation</i>
Projet minier Rose Lithium - Tantale par Corporation Lithium Éléments Critiques N/Réf. : 3214-14-053	Nancy Duquet-Harvey CLEC	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission de document – Suivi des condition 9 et 12 du certificat d’autorisation	Transmis le 29 janvier 2024	<i>Pour information</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 2 février 2024 Reçu COMEX le 2 février 2024	

Annexe A

Suivi de la correspondance du 26 janvier 2024 au 15 février 2024

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium inc. N/Réf. : 3214-14-055	Denis Couture Galaxy Lithium	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission de documents - Suivi des conditions 4, 8, 9, 13, 31 et 33 du certificat d'autorisation	Transmis le 2 février 2024	<i>Pour information et pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 12 février 2024 Reçu COMEX le 13 février 2024	